

Règlement de la course

Article 1 – Présentation

Le Trail des Trois Rocs est une course/randonnée sportive de :

- 31 kms « 1400 D+ » en individuel disputée à 90 % sur sentiers, ouverte à tous licenciés ou non.
- Et une randonnée de 14kms « 600 D+ ». Le parcours est balisé.

L'épreuve impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi autonomie).

Article 2 – Organisateur

Cette épreuve est organisée par l'Association des 3 Rocs de Saint-Antonin Noble Val.

Article 3 – Conditions de participation

3.1 Age minimum

Le parcours est ouvert à partir de la catégorie espoir.

3.2 Conditions d'admission

LICENCES, PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) :

La participation à la course est soumise à la présentation obligatoire par les participants d'un de ces documents à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition,
- Athlé Entreprise,
- Athlé Running délivrée par la FFA,
- d'un Pass' J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- d'une attestation PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS) (voir <https://pps.athle.fr>)
- **NB : les licences des fédérations ci-dessous ne sont plus acceptées par la FFA.**

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France(FSCF)
- Fédération sportive et gymique du travail(FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Fédération Française de Triathlon (FFTRI)

Aucun paiement sur place et aucun document présenté au retrait des dossards.

Article 4 – Inscription

4.1 Nombre limité

Le nombre de participants est limité à **300**. Les inscriptions seront closes dès que le quota aura été atteint ou le 23 octobre 2026 au soir.

L'organisation se réserve le droit de mettre en place une liste de « dossards invités » et de la gérer comme bon lui semble.

4.2 Mode d'inscription

Il n'y aura pas d'inscription le jour même

L'inscription se fera uniquement en ligne sur le site www.chrono-start.com et sera obligatoirement suivie du paiement en ligne.

- Pour le 31 kms : 28 €+ frais (lots sportifs, produits du terroir, soupe et bière à l'arrivée compris).

4.3 Parcours

Le Trail des Rocs **ne communique pas les traces GPX** car les parcours empruntent des propriétés privées. Les propriétaires nous donnent l'autorisation de passage le jour de la course seulement. Nous vous remercions par avance de ne pas diffuser ou partager votre trace GPX après l'épreuve. Merci pour votre compréhension !

4.4 Conditions de remboursement

Les demandes de remboursement pour annulation d'inscription seront examinées au cas par cas. Si le remboursement est accepté, il sera de 80% du montant de l'inscription, hors frais d'inscription en ligne.

Il n'y aura pas de remboursement après le 25 octobre 2026.

Article 5 – Inscriptions Marcheurs

Une boucle de 14 kms (600 m de dénivelé +) est ouverte aux marcheurs.

L'inscription se fera en ligne suivie du paiement en ligne avant le 25 octobre 2026

Il n'y aura pas d'inscription le jour même.

Le montant des droits d'inscription est de 13€, soupe et bière à l'arrivée compris. (Prévoir son gobelet personnel).

La randonnée est ouverte aux jeunes avec autorisation et encadrement parental.

Le nombre de marcheurs est limité à 150

Article 6 – Course enfants

Une boucle non chronométrée d'environ 1,2 km autour du village est spécialement tracée pour les enfants de 4 ans à 10 ans.

Inscriptions le jour même à partir de 09h00

Article 7 – Conditions de course

7.1 Ravitaillement

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire et matérielle.

- 1 point de ravitaillement au 16ème km + 1 à l'arrivée

Les ravitaillements et/ou assistances sauvages sont interdits sur le parcours et tolérés sur les zones de ravitaillement définies ci-dessus. **Prévoir son gobelet personnel**

7.2 Matériel obligatoire

- boisson (1l), vivres, gobelet personnel
- couverture de survie

7.3 Matériel conseillé

- Téléphone portable
- Bâtons autorisés

L'accompagnement des compétiteurs par quelque moyen que ce soit (VTT, moto, etc...) est interdit.

7.4 Barrières horaires

4h30 de course au 23ème km

7.5 Abandon

En cas d'abandon le coureur devra obligatoirement prévenir le PC course. Cela évitera de vous chercher après la course.

7.6 Sécurité – Assistance

Elle sera assurée par les contrôleurs, les signaleurs.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Le responsable médical est habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité que la sécurité générale de l'épreuve.

– sécurité de l'épreuve.

7.7 Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance civile souscrite par les organisateurs auprès de AXA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait du dossard (abandon, disqualification par décision médicale ou sur décision du directeur de course).

7.8 Modification du parcours et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis, le parcours et l'emplacement des postes de ravitaillement.

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 8 – Conditions générales

Tous les concurrents du Trail des Trois Rocs s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entièr responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelle ultérieure qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Article 9 – Classement et récompenses

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Seront récompensés :

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes
- Ainsi que le premier de chaque catégorie (sans possibilité de cumul des récompenses).

Les résultats seront accessibles sur la page [Résultats](#) du site Internet du Trail des Trois Rocs.

Article 10 – Déroulement

Remise des dossards

- Le samedi 7 novembre de 16h30 à 19 h

- A partir de 7h le matin de la course et café offert

Briefing et départ

- 08h15 Briefing du 31 km

- 08h30 Départ du 31 km

- 08h45 Départ Marcheurs

- 09h00 Inscription course enfants

- 09h30 Départ course enfants

- 12h00 Début de remise des récompenses